

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)« *Nihil nisi a numine* »EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize le dix-huit du mois d'OCTOBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 12 Octobre 2016, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

RECAPITULATIF DES TARIFS DES DROITS DE PLACE- COMMERCE NON SEDENTAIRES

Le maire rappelle à l'assemblée les délibérations successives concernant les tarifs des droits de place en date du 27 Mai 2015 (n°20152705-038), du 27 Octobre 2015 (n° 20152710-080) et du 12 Avril 2016 (n°20161204-0034).

Suite à un audit des différentes régies municipales les 26, 27 et 28 Juillet 2016, l'inspecteur vérificateur de la DGFIP a conseillé de lister les produits encaissables sur une seule et même délibération pour une meilleure lisibilité à l'affichage.

Ainsi, les produits encaissables sont ceux mentionnés au tableau ci-joint :

Commerces non sédentaires	Tarif applicable depuis le 22 Juin 2015
Cirque, chapiteau	44 € / jour
Spectacle en mairie	22 € / jour
Brocante	110 € /jour
Camion outillage	16,50 €
Camion pizza	220 € à l'année
Fête foraine dite de la Saint Jean	4,50 € /ml pour la semaine (du mardi matin au lundi soir suivant)
Marchés	
Abonnés	55 €/ml à l'année
En été (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	2,60 €/ml
Hors saison	1€/ml
Abonnés en été	2,60 € /ml/semaine de marché d'été

Monsieur le Maire rappelle qu'une actualisation du montant de ces produits est réalisée au 1^{er} mai de chaque année en fonction de l'indice des loyers commerciaux (ILC).

Ainsi, à l'unanimité le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le tableau récapitulatif des droits de place, soit :

Commerces non sédentaires	Tarif applicable depuis le 22 Juin 2015
<i>Cirque, chapiteau</i>	44 € / jour
<i>Spectacle en mairie</i>	22 € / jour
<i>Brocante</i>	110 € /jour
<i>Camion outillage</i>	16,50 €
<i>Camion pizza</i>	220 € à l'année
<i>Fête foraine dite de la Saint Jean</i>	4,50 € /ml pour la semaine (du mardi matin au lundi soir suivant)
<i>Marchés</i>	
<i>Abonnés</i>	55 €/ml à l'année
<i>En été (du 1^{er} mai au 30 septembre)</i>	2,60 €/ml
<i>Hors saison</i>	1€/ml
<i>Abonnés en été</i>	2,60 € /ml/semaine de marché d'été

Membres en exercice :	19
Membres présents :	17
représentés	02
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 18 Octobre 2016

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

